

*L'Association Diocésaine de Vannes (A.D.V.)
Paroisse St Vincent Ferrier, vous accueille dans ses locaux.*

Nous rappelons ci-dessous les conditions de mise à disposition de nos locaux.

Locaux mis à disposition

- **Le Hall d'accueil - Narthex**
- **L'espace toilettes du niveau 2**
- **L'Eglise pour le concert**
- Sur demande, il est possible, de disposer de locaux supplémentaires (Changement de tenue – ...).
La sacristie est interdite d'accès. La salle « St Vincent Ferrier » est disponible.
- Sur demande, il est également possible d'utiliser le hall pour « un pot de l'amitié »
- La salle « St Vincent Ferrier » et le local « braderie » peuvent être mis à disposition afin de stocker provisoirement des instruments de musique, sous la responsabilité de leurs propriétaires.
- Si à l'arrivée des « artistes », une cérémonie est en cours, **respecter une totale discréetion.**

Sécurité

- L'accès et la sortie du bâtiment, se font exclusivement par l'entrée principale.
- Avec l'ajout de chaises, sur les côtés et une rangée au fond de l'église, la capacité maximum de la NEF est **de 594 places assises.** - Ne pas dépasser 600 places assises.
- Laisser libre les espaces d'évacuation prévus entre les rangées.
- 2 bénévoles de la paroisse sont placées à chaque issues de secours.
- S'assurer de la fermeture des portes de secours, dans les « classes » utilisées.
- Laisser libre le chemin extérieur qui donne accès à l'entrée principale, afin de faciliter les manœuvres éventuelles des véhicules de secours.
- *En cas de nécessité, cet espace peut être utilisé en « arrêt minute ».*
- Il existe plusieurs parkings à proximité.

**Le responsable de la soirée,
doit vérifier les points suivants, avant de quitter les lieux :**

1. Rendre les locaux dans l'état où ils étaient en arrivant (*Balayage – Rangement si « pot »*).
2. Éteindre toutes les lumières (*certaines situées dans les couloirs, sont dotées d'un minuteur- point rouge*).
3. Si les toilettes ont été utilisées, s'assurer de la fermeture de la robinetterie.
4. S'assurer de la fermeture de la porte d'entrée principale
5. En cas d'incident, prendre contact avec le responsable sécurité présent ou le prêtre, dès que possible.

